

## Compte Rendu du CA de l'UL du 14/03/2023 par le SNPTES

Le CA débute à 9h05

Procurations : 8

### 1. Informations de la Présidente

Accueil d'Arnaud VANNESTE, nouveau DG du CHRU Nancy ; de N. CREUSOT, représentante de la Métropole du Grand Nancy ; de Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO, remplaçante de M. AMBLARD ; de Gérard MARY, personnalité extérieure et ancien Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardennes.

Mouvement de protestation contre la réforme de retraites, ce qui conduit aujourd'hui à un double CA. À l'UL, une journée de fermeture du campus CLSH Nancy en février, une autre en mars (concernait aussi le Saulcy) le 7, puis le 8. Une proposition de motion a été reçue à ce sujet provenant d'O. GARET. La Présidente considère que cette réforme est source d'inégalités, et très défavorable aux femmes. Mais le texte de la motion pose souci, car pas complètement applicable sur les AG et évaluations. Il faudrait pouvoir converger sur un texte partagé. Mais elle souhaiterait que le CA se prononce contre les cadencages de campus. Les collègues et étudiants en ont assez d'être otages des mouvements de ce type. Un travail de réécriture va être effectué sur la motion afin de trouver un consensus.

Réflexion en cours au niveau national pour une réforme (2024 ?) des critères de bourses, car un certain nombre d'étudiants ont été exclus cette année. De gros efforts menés à l'UL concernant l'aide sociale aux étudiants.

Politique internationale : dossier de renouvellement Eureka-Pro déposé. UniGR a également obtenu de déposer un dossier pour un statut expérimental d'université européenne.

LUE : advisory board réuni pour la première fois en février 2023. Il n'a pas pour vocation à évaluer chaque projet déposé mais donne un avis sur la trajectoire globale.

Contractualisation 2024-2028 : visite HCERES fin janvier, le rapport est attendu en mai. Les auditions des projets d'unités de recherche sont en cours.

Deux réflexions en cours pour stimuler la vie démocratique : statut de l' élu (pilote par M. DUBAN) et élections à l'UL (S. LEYMARIE).

Élections étudiantes aux Conseils Centraux en avril 2023.

### 2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022

Vote : 2 abstentions, autres pour.

*Votre élu s'est abstenu du fait de son absence au CA correspondant.*

## Enjeux Stratégiques

### **3. Compte Financier 2022 de l'Université de Lorraine**

#### **a. Analyse du Compte Financier par l'Agent Comptable**

#### **b. Rapport de gestion de l'Ordonnateur**

#### **c. Intervention des Commissaires aux Comptes**

VP Finances : c'est aujourd'hui qu'on a une vision la plus juste possible sur l'état de nos finances et l'exercice 2022. On note une très bonne adéquation avec le budget rectificatif adopté en décembre 2022. On observe un retour du niveau d'activité à celui pré-Covid, voire au-dessus.

Agent Comptable + ordonnateur (Directeur DBF) : analyse du compte financier et rapport.

Agent Comptable : onzième exercice comptable de l'UL fusionnée, septième compte financier en mode GBCP. Le mécanisme est rodé. Deux comptabilités complémentaires : comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse) et comptabilité générale ou patrimoniale, suivie par l'Agent Comptable. L'articulation des deux correspond à la trésorerie.

Faits marquants 2022 : poursuite de la réconciliation physico-comptable de l'inventaire ; changement de modalités du versement de la CVEC : précédemment en 2 temps, désormais il se fait en janvier n (100%) et plus décembre n-1. Il nous manquera donc cette année autour de 1 M€ (décalage) ; suppression de la présentation du tableau des flux de trésorerie ; reprise sur provision concernant les honoraires pédagogiques des PAMSU (Praticiens Agréés Maîtres de Stages Universitaires). Nous recevons des fonds de l'ARS pour les rémunérer, mais un décalage existait ; pas de versement de l'ARS en 2022, donc nous avons pu réduire notre provision ; reprise sur provision pour risque des subventions antérieures à 2020 sur les projets FEDER : des versements ont eu lieu en 2022, nous avons donc pu reprendre une partie de la provision ; pérennisation du programme LUE : une somme de 330 M€ apparaît dans notre bilan (mais elle n'est pas utilisable), ce qui nous permet de comptabiliser (et d'utiliser) les intérêts de cette somme.

Directeur DBF : budget d'Autorisations d'Engagement (AE) engagé à 98% (655 M€) ; budget de Crédits de Paiement (CP) engagé à 99% (665 M€). Les CP sont en hausse de 44 M€ (+7%, dont 20 M€ en investissement et 11,5 M€ en dépenses de personnel).

Les recettes sont réalisées à 99% (685 M€), en forte progression (+40 M€) par rapport à 2021. On note une hausse de 10 M€ de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP), et de 15 M€ pour les subventions État. Nos ressources propres augmentent de 4 M€.

Agent Comptable : Résultats comptables : hausse de charges et augmentation des produits, mais moins rapide (13,1 contre 18,9 M€). Du coup notre résultat est positif à +11,1 M€.

Augmentation de la Masse Salariale (MS) de 2,5%, le taux de rigidité de la MS (poids des charges de MS sur les charges décaissables de l'UL) reste dans l'acceptable (80,8%), donc nous avons encore des produits supplémentaires compensant les hausses de dépenses de personnels.

Directeur DBF : plafond État : 6 903 ETPT consommés dont 5 803 sur plafond emplois. Baisse de 63 ETPT fonctionnaires pour 61 emplois contractuels créés. Tendence nouvelle car les années précédentes, on créait plutôt 2 emplois contractuels pour un emploi titulaire perdu. Point d'attention car nous n'avons pas consommé tout notre plafond titulaire, donc des difficultés à recruter apparaissent. Décalage dans le temps ou tendance à long terme ?

Agent Comptable : évolution des charges décaissables. Nette augmentation du poste énergie (+3,5 M€). Ceci étant, des mécanismes atténuateurs ont été mis en place par

l'État : prise en charge de 50% du surcoût électrique, versement de SCSP complémentaire. Publicité, missions, transport, etc. : forte hausse par rapport à 2021, mais surtout on est plus haut que les années pré-Covid. On est revenus dans un fonctionnement habituel de l'Établissement.

Produits : augmentation globale de 1,8% à +11,1 M€. La SCSP représente 80,8% de nos produits. Toutefois son poids dans nos recettes diminue, l'établissement diversifie ses ressources. La CVEC diminue cette année de 1 M€ comme évoqué plus haut.

Focus sur la SCSP : 511,7 M€ perçus en 2022 dont 454,9 en MS et 43 M€ en fonctionnement. 10 M€ apportés en actions spécifiques (AS), donc pas forcément pérennes dans le temps (dépend de l'action), dont 3,9 M€ d'accompagnement pour supporter la hausse de l'énergie.

Forte dynamique de l'apprentissage, augmentation des droits d'inscription.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) est au final de 22,3 M€ (-12,5 M€ par rapport à l'an dernier). Le résultat est à 11,1 M€ (-5,8 par rapport à 2021). Dépenses d'investissement de 53,1 M€, première fois qu'elles sont aussi élevées. Elles sont financées par 28,7 M€ de subventions spécifiques, complétées par la CAF, mais le total ne suffit pas à financer ces dépenses. Du coup, un prélèvement sur le Fond de Roulement (FdR) de 5,3 M€ est nécessaire. Le FdR total est de 172,8 M€, dont 70,3 grevés par le PPP et une autre partie liée à des opérations prévues. Il reste en fait 31,8 M€ réellement disponibles (FdR libre d'emploi), ce qui nous laisse 19 jours de décaissement.

La trésorerie de l'Établissement (point bas) est en hausse par rapport à 2021 (+19,8 M€). Elle permet de couvrir 80 jours de charges décaissables, chiffre qui augmente chaque année. Mais ceci dit, nous sommes en retard par rapport aux universités de la même taille (Strasbourg, Aix-Marseille, Sorbonne, etc.), dont la trésorerie dépasse souvent 200 M€. Notre trésorerie libre d'emploi est de 36 M€, soit 21 jours de charges décaissables.

### Intervention des Commissaires aux Comptes

Rappel de l'opinion 2021 : Certification pure et simple. Les CC estimaient que même si les travaux d'inventaire n'étaient pas terminés, les premiers résultats étaient très bons et pouvaient être extrapolés.

Faits principaux en 2022 : changement de gouvernance de l'UL ; pérennisation de LUE (la méthodologie de l'UL pour comptabiliser les intérêts est acceptable) ; poursuite des travaux de réconciliation physico-comptable de l'inventaire (pas encore terminé mais bien avancé) ; mise en place de 2 mécanismes limitant le surcoût lié à la crise énergétique (amortisseur électricité et versement complémentaire de SCSP).

Opinion 2022 : Certification pure et simple. Une observation sur les modalités de comptabilisation de la dotation LUE.

Présidente : ce compte financier est un moment important de la vie de l'UL, vu qu'on a enfin un constat sur l'état financier de l'Établissement. Elle souhaite retenir la dynamique des recettes (diversification des ressources), qui dégage des marges de manœuvre pour les composantes ; dégradation des moyens au niveau central (baisse sur le FdR) car nos charges augmentent sans financement pour les compenser. En 2023, la facture d'énergie sera plus importante, la MS continuera à évoluer. On peut estimer une baisse de notre résultat en 2023, et donc en 2024 nous serons en difficulté et nous ne pouvons financer de l'investissement en l'état actuel. Des solutions existent, il va bientôt falloir les mettre en œuvre.

Un représentant du Collège A se demande ce qu'on peut attendre sur la facture énergétique en 2023 ?

Agent Comptable : en 2023, on devrait toujours avoir des mécanismes compensateurs, mais les montants pourraient être versés après constatation des consommations réelles, on ne sait donc pas de combien on pourra bénéficier, et quand (2023 ? 2024 ?)

Présidente : est-ce que 2023 constituera un pic ou va-t-on vers des coûts énergétiques élevés dans le futur ? À voir.

Un autre représentant du Collège A s'étonne d'une augmentation des frais d'inscription et d'une baisse concomitante de la CVEC.

Agent Comptable : ceci est lié au décalage du versement de la CVEC. Auparavant on touchait en octobre 43 € par étudiant, puis un complément (autour des 16 €) en décembre. C'est le complément qui est décalé.

Vote :

- Approbation du compte financier UL 2022 : unanimité pour.
- Arrêté des éléments d'exécution budgétaire et comptable : unanimité pour.
- Imputation sur son compte de réserve des résultats de fonctionnement UL : unanimité pour.

#### **4. Charte du contrôle interne financier**

Chargée du Contrôle Interne et Financier : une nouvelle charte du CIF est proposée (la précédente date de 2013).

#### **5. Bilan d'activité du contrôle interne financier 2022**

Chargée du Contrôle Interne et Financier : l'état de déploiement du CIF est communiqué obligatoirement une fois par an, c'est un bilan détaillé et motivé.

#### **6. Plan d'action du contrôle interne financier 2023**

Chargée du Contrôle Interne et Financier : le plan d'action 2023 est un peu réorganisé autour d'actions structurantes : nouvelle charte, cartographie de la fonction financière, détermination des risques financiers majeurs, poursuite des actions 2022.

Vote groupé sur les points 4 à 6 : unanimité pour.

#### **7. Dispositif interne d'alertes professionnelles de l'université de Lorraine**

Chargée du Contrôle Interne et Financier : il s'agit d'une des dispositions du plan d'action CIF, il vise à protéger les lanceurs d'alerte. Ce dispositif permet de signaler des faits se rapportant à l'UL et pouvant constituer un délit, un crime, une infraction, etc. Le signalement peut être anonyme.

Les faits peuvent être signalés par écrit ou par oral. L'examen de recevabilité de l'alerte doit être mené en 7 jours, et le cas échéant l'instruction se fait en 3 mois maximum (délais légaux).

Votre représentant considère qu'il faudrait indiquer clairement quel canal permet de lancer quelle alerte (harcèlement, VSS, alerte professionnelle, etc.).

Directrice DAJ : c'est prévu en effet.

Vote sur le point 7 (avec désignation de la Directrice de la DAJ comme référente alerte) :  
1 abstention, autres pour.

### **8. Lettres de missions des Vice-président(e)s et des chargé(e)s de mission (information, échanges)**

Point reporté.

### **9. Présentation de la démarche relative aux Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) (information, échanges)**

Présidente : l'État souhaite créer 25 Pôles Universitaires d'Innovation pour accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation, et augmenter et accélérer les flux de projets d'innovation. Deux étapes, petit dossier avec oral (passé en février) pour une qualification en 2<sup>ème</sup> phase, où un dossier beaucoup plus lourd doit être livré. Nous sommes en attente de la réponse (séminaire de lancement de la 2<sup>ème</sup> phase le 28 mars). Attention : c'est une structure de coordination, pas une entité propre supplémentaire.

Présentation du projet POLARIS (POle Lorrain universitAire pour la Recherche et l'Innovation Socio-économique). Les atouts du site lorrain : complétude, robustesse, capacité à développer une ingénierie globale, dynamisme.

Un représentant du collège A s'inquiète de l'usage de plus en plus prononcé de la langue anglaise dans ce type de projets.

Présidente : malheureusement dans le domaine de l'innovation, beaucoup de termes difficiles à traduire (deep-tech ?), mais elle retient et partage cette inquiétude.

Un autre représentant du collège A demande quel financement on peut espérer ? Et quel est le plan B au cas où ?

Présidente : on peut envisager 6 M€ et oui, avec nos moyens propres il faudra prévoir de mener à bien un certain nombre d'actions en cas d'échec.

### **10. Présentation des programmes transformants portés par l'Université de Lorraine (information, échanges)**

Point reporté.

## **Vie Institutionnelle**

### **11. Nomination du directeur scientifique du Centre de Coordination Animalerie du Campus Biologie Santé (ACBS)**

Point reporté.

### **12. Désignation des représentants de l'Université de Lorraine au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'école ICN Business School**

Vote sur les 3 représentants proposés : unanimité pour.

### **13. Modification du règlement intérieur du collégium Sciences et Technologie - S&T**

#### **14. Modification des statuts de l'UR 7305 Littératures, Imaginaires, Sociétés - LIS**

#### **15. Modification des statuts de l'Institut des sciences du Digital, Management & Cognition – IDMC**

Vote groupé sur les points 13 à 15 : unanimité pour.

#### **Ressources Humaines**

#### **16. Plan de formation des personnels -Année 2023**

VP CA : bilan de l'activité 2022 : budget total 621 k€, près de 500 actions sur 850 sessions, etc. Pour 2023, les priorités restent les mêmes : faciliter l'accès à la FC, être acteur de sa formation, accéder à des diplômes et certifications, soutenir les projets collectifs.

Vote : unanimité pour.

#### **17. Rapport Social Unique**

VP CA : le RSU se substitue au Bilan Social depuis l'an dernier et intègre la situation comparée des femmes et des hommes. Il se veut un support à l'évolution des politiques de RH, c'est donc un outil de pilotage. Il contient 10 grands chapitres.

Vote : unanimité pour.

#### **18. Droits et devoirs des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires - Modification partielle de la délibération votée par le CA du 9 juillet 2019**

VP CA : 2 modifications, concernant les surveillances d'examens et l'obligation de résidence.

Un représentant du collège A trouve que ce document mélange des textes de loi et les interprétations qui en sont faites localement. Ce n'est pas au CA de valider l'application de la loi. Il votera donc contre.

Vote : 7 contres, autres pour.

#### **19. Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels des personnels -Année 2023 (sous réserve)**

Point reporté.

#### **20. Lignes Directrices de Gestion (LOG) relatives au Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) - Année 2023**

VP CA : nouveauté, car LDG reçues le 9 février... la procédure change et commence par une phase CNU. Ce dernier nomme des rapporteurs, donne une note et propose le cas échéant l'attribution de la part C3 selon différents critères. En phase locale, l'UL désigne

également 2 rapporteurs, et donne une note également. En compilant les 2 notes, on décide in fine d'attribuer ou non la part C3.

Malgré la difficulté et le calendrier très serré, l'UL a pu faire le travail. On a eu 468 candidatures l'an dernier, mais on pourrait potentiellement être à 1 500 cette année.

Objectif : parvenir à 45% de bénéficiaires du RIPEC C3 en 3 ans, ce qui nécessite de verser 900 primes, sachant que nous en avons distribué 250 en 2022, il est donc proposé d'en donner 325 supplémentaires en 2023 et autant en 2024. Le montant serait de 4 300 €.

Un représentant du collège A ne discute pas du principe de paiement de primes, ceci est imposé par la loi. Il propose de remplacer le montant de 4 300 € à 3 500, minimum légal, afin de maximiser le nombre de bénéficiaires. Aujourd'hui 60% des bénéficiaires de la PEDR touchent 3 500 €, cela n'est donc pas humiliant. Certes, actuellement les bénéficiaires du C3 touchent 5 000 €, mais de façon transitoire, et ce montant par bénéficiaire n'est pas soutenable vu que le ministère apporte 4 300 € par bénéficiaire sur la cible des 45%. Par ailleurs, nous sommes dans un système institutionnel qui n'incite pas à la démocratie. Il remercie la présidente pour sa volonté de renouer le dialogue, mais où est le point d'équilibre entre les différentes tendances ? Ce point a reçu 9 votes défavorables sur 10 lors du CSA, cela doit inciter à réfléchir.

Présidente : le dialogue social ne doit pas fonctionner seulement en forçant la présidence à adopter une certaine position. La proposition apportée au CSA faisait déjà l'objet d'un dialogue. Pour ce qui est de frustrer les gens, on frustrera de la même façon les non bénéficiaires avec un montant plus faible.

Un autre représentant du collège A plaide également pour 3 500 euros car cela fait 200 primes de plus.

Un représentant du collège B considère que ce dispositif ne génère pas forcément de la frustration, bien plus de collègues touchent le C3 par rapport à la PEDR. Il ne s'agit pas d'accuser le dispositif de façon générale. Pour les collègues qui ont candidaté sur des primes à 5 000 €, leur attribuer désormais 3 500 €, c'est compliqué. Il faudrait sans doute aller dans une évolution plus graduelle...

Votre représentant entend la volonté de dialogue de la Présidente. Le dispositif est de toute façon frustrant, à 3 500 € comme à 4 300 €. Il remercie l'Établissement pour le travail mené.

Vote : 7 abstentions, autres pour.

*Votre représentant s'est prononcé en abstention, afin de ne pas cautionner le choix fait, mais sals le bloquer pour les collègues bénéficiaires.*

## **21. Modalités d'attribution du la prime individuelle instituée par le Régime Indemnitare des Personnels Enseignants-chercheurs (RIPEC) -Année 2023**

Vote : 7 contre, 1 abstention, autres pour.

*Votre représentant a voté en abstention, pas convaincu ni par les arguments pour ni par les arguments contre. Par ailleurs on vote aussi sur la procédure, qui ne pose pas de soucis.*

## **22. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) - indemnité fonctionnelle (C2) - Année 2022-2023 – Complément**

Présidente : ce régime indemnitaire complique les choses car il re-sépare des catégories que nous avons pu auparavant fusionner en termes de primes.

Vote : unanimité pour.

### **23. Procédure relative à la voie temporaire d'accès au cours des professeurs des universités dite de « repyramidage » - Année 2023**

VP CA : décret paru le 10 mars, qui confirme ce qui était prévu : évaluation locale mais sans avis, juste nomination d'un comité de promotion. Le CNU émet ensuite un avis et le comité de promotion auditionne les candidats ayant le meilleur avis, dans la limite de 4, puis la liste est remontée au niveau national pour nomination.

Nous disposons de 17 promotions cette année, autant l'an prochain. Pour définir les sections CNU concernées, nous nous sommes focalisés sur les sections qui sont sous dotées en PR, au niveau local comme national. La procédure de repyramidage se poursuivra sur 2025, 2026 voire 2027...

Comment anticiper au mieux sachant que certaines sections sont éligibles mais ont trop peu de vivier, que d'autres ont un vivier mais peu de possibilités de repyramidage, etc.

Un représentant du collège A exprime un certain nombre de désaccords. Il est inquiet quant aux probabilités de pourvoir le maximum de postes, les viviers étant parfois limités à 2... Il regrette la possibilité non utilisée de regrouper des sections, bref tout ce qui pourrait empêcher l'ensemble des postes d'être pourvus.

Présidente : souhaite qu'un travail global soit fait en 2024, intégrant non seulement le repyramidage mais également la campagne classique, l'accompagnement établissement, etc.

Un autre représentant du collège A trouve anormal qu'on n'étende pas le processus aux sections où le vivier est de 1 seul candidat.

Vote : 6 contre, 2 abstentions, autres pour

*Votre représentant s'est abstenu, là encore pas convaincu par les différents arguments.*

### **24. Avancement 2023 des personnels enseignants contractuels**

VP CA : 1 possibilité sur la HC et 1 possibilité sur la classe exceptionnelle.

Un représentant du collège A pense que c'est une bonne année, où les reliquats de postes permettent de créer des postes entiers. Mais les collègues contractuels restent mal traités, la procédure n'est pas juste, etc.

Présidente : restera vigilante au fait que les possibilités de promotion ne soient pas plus favorables pour les contractuels que pour les titulaires. Ceci dit, le règlement de gestion des contractuels sera entièrement revu, et cela inclura les enseignants.

Vote : 4 abstentions, autres pour.

### **25. Règlement de gestion des Enseignants-Chercheurs recrutés sur des Chaires de Professeur Junior**

Un représentant du collège A constate que la charge d'enseignement des CPJ est nettement plus faible que celle d'un PR. Des inquiétudes sur le fait que cela ne facilite pas l'intégration des collègues.

VP CA : suite aux échanges au CSA, une réunion annuelle des CPJ avec la VP RH et le DRH aura lieu.

Vote : 6 abstentions, autres pour.

### **26. Grilles indiciaires des personnels contractuels BIATSS, applicables au 1er juillet 2023**

DRH : choix fait d'intégrer systématiquement les mesures RH, appliquées aux titulaires, aux contractuels. Ce sont des mesures de toilettage.

Vote : unanimité pour

### **27. Campagne d'avancement des personnels contractuels BIATSS**

DRH : même esprit que le point précédent. Vigilance apportée pour ne pas « favoriser » les carrières des contractuels.

Vote : unanimité pour

### **28. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

DRH : toilettage également, pour tenir compte de certaines mesures appliquées aux BIATSS titulaires.

Vote : unanimité pour

### **29. Repyramidage des assistants ingénieurs (ASI) dans le cadre de la LPR 2023**

VP CA : 1 450 promotions T vers ASI sont proposées dans la LPR, via un examen professionnel par BAP et emploi-type. 14 possibilités en 2023, les emplois-types ayant été priorisés par les Pôles, Collégiums et Directions, puis répartition par BAP et emploi-type en fonction du vivier de technicien éligibles.

Votre représentant remercie l'Établissement pour les choix faits de n'exclure aucune BAP dans cette campagne et de ne pas oublier les BAP scientifiques dans les campagnes classiques.

Vote : unanimité pour.

### **30. Évolution des règles relatives au télétravail**

DRH : UL est plutôt pionnière dans ce domaine. 43% des effectifs de l'UL télétravaillent régulièrement à l'UL (55% avec le TT ponctuel). Il est désormais possible de télétravailler une demi-journée même si l'autre demi-journée est travaillée. Par ailleurs, une campagne au fil de l'eau sera mise en place pour les nouveaux arrivants et ceux bénéficiant d'une mobilité interne (entre septembre et fin mars de l'année suivante).

Vote : unanimité pour.

### **31. Dates de fermeture de l'établissement 2023-2024**

VP CA : en CSA il a été proposé de reprendre le 4 janvier plutôt que le 8.

Vote : unanimité pour.

### **31bis. Ajout d'un poste enseignant à la publication à la seconde vague 2023**

VP CA : des enseignants partant en disponibilité perdent leur poste, il est proposé ici de rajouter un poste pour permettre à un agent de revenir sur son poste.

Vote : unanimité pour.

## **Formation & Insertion Professionnelle**

### **32. Compléments relatifs aux modalités d'admission en Master1 via la plateforme Mon Master - rentrée 2023**

VP Formation : soucis de jeunesse de l'application MonMaster, par exemple tous les diplômes UL sont localisés à Nancy car c'est le siège social de l'établissement ; le moteur de recherche ne fonctionne pas ; logique d'apparition des établissements à revoir.

À part cela, les candidats pourront candidater à partir du 22 mars, 15 vœux maximum + 15 vœux en alternance, sans hiérarchisation (à la mention).

Phase d'admission 23 juin jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet.

Le vote porte à la fois sur la date limite d'inscription (15/09/23) et la COL (Capacité Offerte Limite) qui est la CAL (Capacité d'Accueil Limite) diminuée des redoublants, des étudiants non concernés par MonMaster, etc.

Vote : unanimité pour.

### **33. Calendrier pédagogique 2023-2024**

VP CA : pour le calendrier pédagogique, on reste sur une rentrée le 8 janvier 2024.

Vote : 1 abstention, autres pour.

### **34. Politique tarifaire 2023-2024 : Reconduction des principes**

Un représentant étudiant signale que certaines composantes ne pratiquent pas les 3 tarifs (Entreprise ; tarif pour les personnes non soutenues par leur entreprise ; tarif minimum préférentiel). Pourquoi ?

VP CF : les composantes ne sont pas obligées de voter les 3 tarifs. Le tarif 2 dépend des choix de la composante.

Vote : unanimité pour.

### **35. Liste des mentions de formations demandées à l'accréditation 2024**

VP CF : 586 parcours de formation différents sont offerts au niveau de l'UL, dont certains sont dupliqués de 2 à 4 fois (parcours de certains IUT, formations présentes à Metz et Nancy). Cela fait 746 parcours au final à l'UL.

Ces parcours ont été votés à l'unanimité en CF, mais assortis de la remarque « l'accréditation ne préjuge pas de l'ouverture qui sera décidée au regard des critères de soutenabilité (moyens et flux étudiants) ». Le VP CF propose que le CA vote le point assorti de la même remarque.

Un représentant du collège A se demande s'il serait possible de définir ce qui est dédoublement logique et dédoublements sur lesquels on pourrait réfléchir.

VP CF : c'est aux Collégiums de mener cette étude.

Vote (avec mention ci-dessus) : unanimité pour.

### **36. Demandes d'ouverture de formation en apprentissage**

Point reporté.

### **37. Organisation des UE libres 2023-2024 : calendrier et mise en œuvre**

Vote : unanimité pour.

### **38. Demande de création du Diplôme d'Université (DU) Formation à la Recherche Clinique Épidémiologique (FORCE)**

### **39. Demande de création du Diplôme d'Université (DU) Expertiser la performance sportive par l'analyse vidéo et le sport data science**

### **40. Demande de création du Diplôme d'Université (DU) Piloter le personal training « Forme-Santé- Bien-être »**

### **41. Demande de création du Diplôme d'Université (DU) Développer et piloter la stratégie marketing des organisations sportives**

### **42. Demande de création de l'Unité d'Enseignement (UE) TP d'Excellence « Lumière sur le vivant » (Programme ORION)**

### **43. Demande de modification du Diplôme Inter Universitaire (DIU) de Formation complémentaire en Gynécologie- Obstétrique**

### **44. Demande de modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) Secrétaire de Mairie**

**45. Demande de modification de la Licence Professionnelle Métiers de l'industrie, Gestion de la Production Industrielle, parcours-type Technologies et Management en Métrologie et Qualité (TMMQ) vers la Licence Professionnelle Métiers de l'instrumentation de la Mesure et du Contrôle-Qualité, parcours-type Métrologie Industrielle- rentrée 2023**

**46. Modification d'une capacité d'accueil en Licence Professionnelle Commercialisation des Produits et Services - PT Banque-Assurance - Rentrée 2023**

Vote groupé sur les points 38 à 46 : 2 contre, autres pour.

**Hygiène & Sécurité**

**47. Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels -Année 2023**

Point reporté.

**Recherche & Valorisation**

**48. Contrat quinquennal 2024-2028 : modalités d'évaluation des projets des Unités de Recherche**

VP Recherche : retour de 51 rapports sur 60 laboratoires, manquent 5 rapports et 2 laboratoires pas encore auditionnés.

La période d'évaluation a été trop longue, certains laboratoires travaillent déjà depuis 2 ans sur leur dossier.

C'est l'UL et les autres tutelles qui évaluent en interne le projet des unités, présentation de la procédure.

Un représentant du collège A s'avoue très embêté par certains points : on ajoute une procédure interne d'évaluation des projets, cela prend du temps.

Votre représentant insiste sur l'importance d'une évaluation, même légère, du fait que l'HCERES n'avait rien à faire des projets, ni des personnels d'appui. Le point sur l'identification du porteur et sur l'élaboration collégiale du projet est important.

Un représentant du collège demande si la recherche sera évaluée un jour ?

VP Recherche : (silence éloquent).

Un autre représentant du collège A souhaite savoir si on est vraiment sur une évaluation ?

VP Recherche : non plutôt une audition.

Vote : 7 contre, autres pour.

*Votre représentant a voté pour, il y aura entre autre une évaluation du porteur de projet et du montage collégial, cela peut certainement servir dans certaines unités...*

**49. Appel à projets Région 2023 : dossiers « Projets doctoraux » et « Jeunes chercheurs »**

Vote : 2 abstentions, autres pour.

**50. Appel à projets Région 2023 : dossiers « Manifestations Internationales d'Envergure et Summer Schools (MIESS) » et « Manifestations scientifiques d'envergure intermédiaire (MIMoy) »**

Vote : unanimité pour.

**51. Détermination du nombre de semestres pour « Congés pour Recherche ou Conversions Thématiques (CRCT) » pour l'année universitaire 2023-2024**

VP Recherche : nous disposons de 30 semestres + 12 ou 13 semestres LPR orientés plutôt SHS (en attente de la réponse du MESR).

Vote : unanimité pour.

**Affaires financières & Comptable**

**52. Politique de voyage relative aux déplacements**

DGS : évolutions techniques. Mais des réflexions sont en cours sur notre rôle sociétal et environnemental.

Ici le responsable politique voyage (Présidente) est supprimée, et l'ensemble des directeurs de composantes, laboratoires, directions, peuvent valider les voyages. Ils peuvent aussi autoriser les déplacements à l'étranger, mais pour les pays classés en vigilance normale. Le FSD est toujours concerné si le pays est à risque.

Augmentation du plafond des hôtels : 150 € par nuitée pour Paris et métropole du Grand Paris, 130 € pour les villes de plus de 200 00 habitants, et 100 € pour les autres villes. Ces éléments seront inclus dans la nouvelle version du logiciel Notilus à partir du 3 avril.

Vote : unanimité pour.

**International**

**53. Aides à la mobilité entrante et sortante, étudiante et enseignante, organisée dans le cadre des relations internationales (INSPE)**

Vote : unanimité pour.

**54. Nouveaux montants de financement pour la mobilité internationale**

Vote : unanimité pour.

## **Dons & Legs**

### **55. Don de l'Université de Lorraine à l'Université Nationale Taras Chevtchenko de Kiev**

DGS : l'Université Taras Chevtchenko de Kiev a subi un bombardement le 31/12/2023. Le recteur de cette université, qui a des accords avec l'UL, a fait un appel aux dons. L'UL propose 60 k€ de don.

Vote : unanimité pour.

### **Motion portée par le CA sur la levée de l'assiduité les jours de mobilisation nationale**

Vote : unanimité pour.

Fin du CA : 17h00

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs